



Rechercher un article OK

- ABONNEMENT
- PETITES ANNONCES
- SERVICES
- CONTACT
- FAITS DIVERS
- SOCIÉTÉ
- LOISIRS
- SPORT
- POLITIQUE
- MUNICIPALES 2014
- VIE ASSOCIATIVE

Accueil > Société

LES ANDELYS/CUVERVILLE > LE PROJET D'EXTENSION DE LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE INQUIÈTE LES RIVERAINS

La surface de l'unité de traitement des déchets biologiques pourrait passer de 11 770 m2 à 26 040 m2 et la quantité de déchets traités être multipliée par sept...

Dernière mise à jour : 16/11/2013 à 12:40

J'aime Partager 3 Tweeter 1 g+ 0



La plate-forme de compostage Fertiseine de Cuverville avait été inaugurée officiellement en avril 2009, quelques mois après son installation et sa mise en service. Elle veut maintenant s'étendre (photo d'archives)

Le mois dernier, le Conseil municipal des Andelys s'était prononcé en faveur de l'extension de la plateforme de compostage de Cuverville et le plan d'épandage. Seuls Marc Richard et Gilles Saussier, deux conseillers municipaux de la majorité, s'étaient alors abstenus. Mais il semble que les élus n'avaient pas toutes les données concernant ce dossier. Depuis Marc Richard mais aussi des riverains se sont

Abonnez-vous

Zoom sur le web
Curated by Limpartial

écit] Pont Mathilde à Rouen : le chauffeur du camion, à l'origine de l'accident [Vos

Stood.it!

À FEUILLETER

plongés dans le dossier d'enquête publique.

15 000 à 100 000 tonnes

Alors que la surface doit passer de 11 770 m² à 26 040 m², Terralys compte augmenter la quantité annuelle de déchets traités sur le site de Cuverville. Celle-ci passant de 15 000 tonnes à 110 000 tonnes. « *Actuellement les déchets traités sont constitués de déchets verts et de boues de stations d'épuration. Le projet prévoit d'intégrer de nouvelles catégories de déchets telles que les ordures ménagères, les sous-produits d'origine animale et les déchets d'industrie. Nous sommes déjà incommodés par les odeurs alors qu'en sera-t-il après l'agrandissement et la diversification ?* », s'interrogent les riverains. Joëlle Weeks, une habitante de Cuverville, met en avant les risques croissants d'incendie et de pollution accidentelle liés aux pluies abondantes, au ruissellement dans la lagune.

Des composts non conformes ?

De leur côté Marc Richard et Philippe Brière, agriculteur biologique dans le hameau de Noyers, ne comprennent pas que l'on autorise l'épandage de composts non conformes comme le stipule l'avis d'enquête publique. « *Que toutes les personnes qui défendent les produits locaux fassent pression sur les agriculteurs pour qu'ils n'acceptent pas ces composts. Le commissaire enquêteur m'a dit que la Chambre d'agriculture y était favorable alors qu'elle a pour slogan Goûter notre nature* », affirme l'agriculteur.

Pour eux se pose également le problème des infrastructures routières avec un trafic de poids lourds qui va être multiplié du fait d'un tonnage plus important.

Machine arrière

Ce dossier s'est de nouveau invité à la table du Conseil municipal, mardi soir, lors des questions diverses. Marc Richard soutenu par l'opposition Vivre Les Andelys demain a interpellé Roger Coulon, l'adjoint à l'Environnement. L' élu écologiste a tenté tant bien que mal de rassurer ses collègues élus. Finalement, après de longues minutes de discussion, Laure Dael, le maire, a pris la décision d'annuler la délibération prise le 15 octobre et d'en reposer une lors du prochain Conseil municipal. Il n'est pas sûr que le vote soit identique à la première fois.

“ Et la société écologique ?

Annie Sintive, la présidente de la Société écologique du canton des Andelys, a été alertée par l'avis d'enquête publique parue dans ces colonnes. Pas question pour elle de se montrer alarmiste. « J'ai écrit au préfet pour lui demander que les normes soient respectées. » ”



Les archives

L'Impartial (Eure)
J'aime

3 901 personnes aiment L'Impartial (Eure).

Module social Facebook

PETITES ANNONCES

Immo	Auto	Bonnes affaires
------	------	-----------------

monhebdoinmo.fr

Les dernières annonces près de chez vous

Vente maison, Les Andelys - 27, 154 600 €
Welcome est une ligne de maisons au design extérieur...

Vente maison, Les Andelys - 27, 169 500 €
beau terrain dans lotissement entièrement viabiliséLe...

[+ Consulter toutes les annonces](#)
[+ Déposer votre annonce](#)

“ Les précisions de Terralys

Interrogé par nos soins, la société Terralys via David Delarue, chef de centre, a souhaité apporté quelques précisions et répondre aux inquiétudes des riverains.

“Actuellement notre plateforme est autorisée à traiter un volume de 355 tonnes par jour. Nos quantités maximales peuvent aller jusqu'à un volume total de 100 000 tonnes par an. Selon les rubriques réglementaires, voici la répartition des tonnages :30 000 tonnes de boues urbaines ou industrielles, 5 000 tonnes de fractures fermentescibles d'ordures ménagères, 5 000 tonnes de sous-produits animaux, 5 000 tonnes de denrées végétales déclassées, 5 000 tonnes de déchets industriels organiques ou minéraux, 20 000 tonnes de déchets verts, 40 000 tonnes de bois. Le bois traité ne rentre pas dans le processus actuel de compostage mais en production de biomasse énergétique. Le site de par son extension va entraîner un trafic correspondant au tonnage traité. Le volume de circulation engendré par l'activité de compostage représentera 2 % de la zone d'étude. La nationale 14 se trouvant à proximité représente déjà 2 % du volume de véhicules en circulation.

Le site de compostage traite la fraction fermentescible des biodéchets (FFOM). Cela correspond aux rebuts de repas des collectivités (cantine, restauration, marchés...), des industries agro-alimentaires (fromagerie, meunerie...). Nous traitons la partie fermentescible des sous-produits animaux qui peut se trouver dans des restes de repas. Mais en aucun cas le site ne traite des déchets ménagers. Ce n'est pas une unité dédiée à cette activité. Dans le cas de potentiels incendies, je tiens à rappeler que notre site possède une réserve d'incendie. Notre site est par ailleurs complètement étanche et aucun rejet ne se déverse dans le milieu naturel. Pour ce qui concerne d'épandre des composts non conformes, la préfecture a émis un erratum sur les termes employés. Voici ce que la préfecture écrit : « Pour être mis sur le marché ou cédé même gratuitement, le compost doit être conforme à des normes rendues d'application obligatoire (norme NFU 44 051 ou NFU 44 095). Dans ce cas, le compost est considéré comme un produit et n'est pas soumis aux obligations liées à un plan d'épandage. Dans le cadre du dossier déposé par la société Terralys, il s'agit bien d'une demande d'épandage de compost non conforme aux normes NFU 44 051 ou 44 095 qui peut-être également nommé compost non normé. » ”

jpgoss

Nous contacter

Tags : biologique - déchet - écologie - Sygom - terralys - traitement

Sur le web: Football / Amical : Lloris : "Il faut gagner pour la confiance" 03/01